

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI

#### BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>4.1</b>	<b>5 328 039,151</b>	<b>6 339 031,954</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		5 328 039,151	6 339 031,954
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>4.3</b>	<b>1 747 722,632</b>	<b>564 308,945</b>
Placements monétaires		999 938,167	0,000
Disponibilités		747 784,465	564 308,945
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 075 814,143</b>	<b>6 903 393,259</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES</b>		0,000	0,000
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.5</b>	13 307,512	13 179,591
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.5</b>	26 214,434	25 939,641
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>39 521,946</b>	<b>39 119,232</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 036 292,197</b>	<b>6 864 274,027</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>4.7</b>	6 758 295,047	6 563 717,282
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4.8</b>	<b>277 997,150</b>	<b>300 556,745</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		33,250	32,246
Sommes distribuables de l'exercice		277 963,900	300 524,499
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 036 292,197</b>	<b>6 864 274,027</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>7 075 814,143</b>	<b>6 903 393,259</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Note	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4.2</b>	<b>319 282,585</b>	<b>422 103,265</b>
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		319 282,585	422 103,265
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.4</b>	<b>32 020,386</b>	<b>7 630,322</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>351 302,971</b>	<b>429 733,587</b>
<b>CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION</b>	<b>4.6</b>	0,000	-33 571,855
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.6</b>	-41 685,025	-43 206,397
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>309 617,946</b>	<b>352 955,335</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>4.6</b>	-29 800,768	-27 932,370
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>279 817,178</b>	<b>325 022,965</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-1 853,278	-24 498,466
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>277 963,900</b>	<b>300 524,499</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 853,278	24 498,466
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 189,862	-8 167,487
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>271 627,316</b>	<b>316 855,478</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	<b>DU 01/01/2020</b>	<b>DU 01/01/2019</b>
	<b>AU 31/12/2020</b>	<b>AU 31/12/2019</b>
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>271 627,316</b>	<b>316 855,478</b>
Résultat d'exploitation	279 817,178	325 022,965
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8 189,862	-8 167,487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-238 006,236</b>	<b>-290 492,400</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>138 397,090</b>	<b>-1 600 601,081</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>6 663 728,357</b>	<b>4 173 220,454</b>
- Capital	6 458 197,536	4 037 124,795
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 119,602	-11 217,673
- Régularisation des sommes distribuables	209 650,423	147 313,332
<b>RACHATS</b>	<b>-6 525 331,267</b>	<b>-5 773 821,535</b>
- Capital	-6 255 464,832	-5 552 269,460
- Régularisation des sommes non distribuables	4 154,525	15 217,386
- Régularisation des sommes distribuables	-274 020,960	-236 769,461
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>172 018,170</b>	<b>-1 574 238,003</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	6 864 274,027	8 438 512,030
En fin de l'exercice	7 036 292,197	6 864 274,027
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	65 303	80 326
En fin de l'exercice	67 320	65 303
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,520</b>	<b>105,114</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,80%</b>	<b>4,28%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 1 avril 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5 328 039,151 dinars contre 6 339 031,954 dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	133 150,000	134 630,000	1,913
AB SUB 2009/B TV	5000	133 150,000	135 282,000	1,923
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	340 048,000	4,833
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	340 048,000	4,833
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	384 000,000	400 742,400	5,695
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	599 800,000	617 328,000	8,773
BNA SUB 2009	20000	532 600,000	549 560,000	7,810
BTE 2011 09022032 6.25	5000	300 000,000	313 400,000	4,454
BTE 2011 09022032 6.25	5000	300 000,000	313 400,000	4,454
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	333 000,000	343 984,000	4,889
SUB AMEN BANK 2012	10000	200 000,000	203 856,000	2,897
SUB AMEN BANK 2012	22223	444 460,000	453 029,189	6,438
UIB 2009/1	5000	133 161,300	135 857,462	1,931
<b>Total</b>		<b>4 159 321,300</b>	<b>4 281 165,051</b>	<b>60,844</b>

##### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	429 031,586	6,097
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	617 842,514	8,781
<b>Total</b>		<b>1 072 685,000</b>	<b>1 046 874,100</b>	<b>14,878</b>

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2020 au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>974 480,000</b>	<b>974 480,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2020	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2020	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2020	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2020	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2020	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2020	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2020	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2020	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2020	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2020	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2020	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2020	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2020	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2020	33 350,000	33 350,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>974 480,000</b>	<b>974 480,000</b>	<b>0,000</b>



#### 4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 319 282,585 dinars pour la période du 1 er Janvier 2020 au 31 décembre 2020 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	263 628,985	366 903,265
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	55 653,600	55 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>319 282,585</b>	<b>422 103,265</b>

#### 4.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2020 à **1 747 722,632** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>498752,790</b>	<b>499 313,071</b>	<b>7,096</b>
CDP AIL 20J-12/01/2021	<b>AIL</b>	<b>5,63%</b>	498752,790	499 313,071	7,096
<b>Placement à Terme</b>			<b>500 000,000</b>	<b>500 625,096</b>	<b>7,115</b>
PLT BTK 90 J 500 mD7.13% 24/03/2021	<b>BTK</b>	<b>7,13%</b>	500 000,000	500 625,096	7,115
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>998 752,790</b>	<b>999 938,167</b>	<b>14,211</b>

➤ **Les disponibilités :**

<b>Disponibilités</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
Avoirs en Banque	742 601,317	10,554
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 183,148	0,074
<b>Total des disponibilités</b>	<b>747 784,465</b>	<b>10,628</b>

**4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020** s'élèvent à **32 020,386** dinars et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du compte de dépôt	15 911,162	3 852,999
Revenus des Certificats de Dépôt	15 484,128	3 777,323
Revenus des Placements à terme	625,096	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>32 020,386</b>	<b>7 630,322</b>

**4.5 Notes sur le passif :**

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2020** à **39 521,946** dinars et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>13 307,512</b>	<b>13 179,591</b>
Gestionnaire	9 637,774	9 477,651
Dépositaire	3 669,738	3 701,940
<b>Autres Crédeurs Divers</b>	<b>26 214,434</b>	<b>25 939,641</b>
Commissaire aux comptes	15 803,170	15 803,134
Etat Impôts et Taxes	67,885	76,936
Conseil du Marché Financier	578,911	596,077
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	201,706
Publications diverses	3 298,249	3 885,461
Dividendes à payer	6 264,513	5 376,327
<b>TOTAL</b>	<b>39 521,946</b>	<b>39 119,232</b>

#### 4.6 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>Intérêts des mises en pension livrées</b>	<b>0,000</b>	<b>33 571,855</b>
Intérêts des mises en pension livrées	0,000	33 571,855
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>41 685,025</b>	<b>43 206,397</b>
Commission de gestion	38 147,227	39 477,413
Commission de dépôt	3 537,798	3 728,984
<b>Autres Charges</b>	<b>29 800,768</b>	<b>27 932,370</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 560,036	13 560,723
Redevances CMF sur les OPCVM	7 123,566	7 371,829
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 064,582	1 082,647
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	4 868,862	5 482,498
Frais Bancaires	-16,268*	32,967
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>	<b>200,000</b>	<b>401,706</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 485,793</b>	<b>104 710,622</b>

\* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

#### 4.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2020 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2019</b>	
Montant	<b>6 563 717,282</b>
Nombre de titres	65 303
Nombre d'actionnaires	518
<b>Souscriptions réalisées</b>	
	<b>6 454 077,934</b>
Montant	6 458 197,536

Régularisation des sommes non distribuables	-4 119,602
Nombre de titres émis	64 253
Nombre d'actionnaires nouveaux	25
<b>Rachats effectués</b>	
	<b>-6 251 310,307</b>
Montant	-6 255 464,832
Régularisation des sommes non distribuables	4 154,525
Nombre de titres rachetés	-62 236
Nombre d'actionnaires sortants	-50
<b>Capital au 31/12/2020</b>	
	<b>6 758 295,047</b>
Montant	6 766 449,986
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-8 189,862
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	34,923
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	67 320
Nombre d'actionnaires	493

#### 4.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Résultats distribuables de l'exercice	279 817,178	325 022,965
Régularisations de l'exercice	-1 853,278	-24 498,466
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>277 963,900</b>	<b>300 524,499</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	33,250	32,246
<b>Sommes distribuables</b>	<b>277 997,150</b>	<b>300 556,745</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	5,218	6,581	6,340	5,453	5,553
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,514	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,619	-0,662	-0,707	-0,686	-0,715
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>4,599</b>	<b>5,405</b>	<b>5,632</b>	<b>4,766</b>	<b>4,839</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,443	-0,428	-0,391	-0,759	-0,286
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,157</b>	<b>4,977</b>	<b>5,241</b>	<b>4,007</b>	<b>4,553</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,028	-0,375	-0,816	-0,624	-0,909
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,129</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>	<b>3,383</b>	<b>3,643</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,028	0,375	0,816	0,624	0,909
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,122	-0,125	-0,001	-1,627	0,073
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-0,271	1,613	-0,078
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,006	-0,011	-0,008
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,122	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,035</b>	<b>4,852</b>	<b>4,964</b>	<b>3,982</b>	<b>4,540</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,122	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,061	0,051	0,004	0,007
Sommes non distribuables de L'exercice	-0,121	-0,064	-0,227	-0,021	-0,006
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>	<b>3,384</b>	<b>3,643</b>	<b>3,924</b>
<b>VL</b>	<b>104,520</b>	<b>105,114</b>	<b>105,053</b>	<b>104,239</b>	<b>104,520</b>
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>					
	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,587%	0,586%	0,572%	0,556%	0,550%
Autres Charges / Actif net moyen	0,419%	0,379%	0,316%	0,615%	0,220%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,939%	4,409%**	4,237%**	3,247%**	3,501%**
Actif net moyen	7 104 057,801	7 371 790,713	9 936 042,329	14 197 187,963	20 499 834,125

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

\*\* Retraités pour le besoin de la comparaison.

### 5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **5.3 Rémunération du dépositaire :**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2020 sont de 13 560 dinars TTC.

### **5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

### **5.6 Etat Impôts et Taxes :**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

### **5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### **5.8 Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » et l'« ArabTunisian Bank » représentent respectivement 22,710 % et 14,388% de l'actif total au 31 Décembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 6 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANM**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2019**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

### **I. Conventions réglementées**

#### **1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### **1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020**

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2020 s'élèvent à 38147 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2020 s'élèvent à 3 538 dinars.

### **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 6 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANM**